

## Burundi : le pouvoir entretient un "climat de contrôle et de peur"

IRIN, 15 octobre 2012 BURUNDIA : L'État est-il responsable des assassinats ciblés ? BUJUMBURA - Avec quelques collines, le défenseur des droits de l'homme burundais fait apparaître une photo sur l'écran de son ordinateur : un corps d'homme allongé face contre terre, sa tête coupée placée à côté de lui ; un autre homme, assis, les chevilles et poignets liés, encore en vie au moment de la photo mais décédé depuis ; les jambes de plusieurs hommes en uniforme, possiblement des policiers, observant la scène ; l'arrière d'un véhicule de type Jeep. « C'est la photo de Pierre-Claver Mbonimpa, président de l'Association pour la protection des droits de l'homme et des prisonniers (APRODH), dans son petit bureau de Bujumbura, ajoutant que la photo a été prise en avril 2011.

Il a montré à IRIN une autre photo représentant, cette fois, le corps d'un homme qui, selon ses dires, a reçu 36 balles dans la tête. Il a dit que les trois hommes étaient membres de partis opposés au gouvernement. « À l'approche des élections de 2010... il y a eu beaucoup de cas d'executions des personnes appartenant aux partis d'opposition », a-t-il dit. Au cours de l'année 2011, il y a eu 78 cas d'executions que nous avons qualifiées d'executions extrajudiciaires. Une exécution extrajudiciaire, c'est quand quelqu'un est tué alors qu'il est entre les mains de gens qui étaient censés protéger, c'est-à-dire les agents de l'administration, de l'armée ou de la police. » Les Nations Unies ont qualifié de 61 exécutés extrajudiciaires à caractère politique en 2011. Selon les conclusions d'une commission d'enquête burundaise mise sur pied en juin 2012, aucun des assassinats rapportés dans le pays ne correspond à la définition internationalement reconnue d'une « exécution extrajudiciaire ». L'impunité généralisée « Jusqu'à nous nous avons compté 15 exécutés extrajudiciaires. Ce n'est pas parce que vous tuez moins de gens par rapport à l'opposition que les choses s'améliorent. Pour nous, il faut zéro », a dit M. Mbonimpa. Les membres des partis d'opposition sont « terroristes » et se font souvent suivre, ce qui les empêche de se consacrer aux activités de leur métier. « Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour combattre ces exécutés extrajudiciaires ? Jusqu'à présent, ce qui veut dire que quelque part, il y a des membres du gouvernement qui soutiennent ces exécutés. Et c'est très dangereux pour un pays : si des personnes en exécutent d'autres et que le corps de police et la justice ne font rien pour les punir, alors le Burundi est perçu comme un pays qui soutient les exécutés extrajudiciaires. » Human Rights Watch a fait état de conclusions similaires dans un rapport publié en mai 2012 : « les assassinats, certains commis par des agents de l'État et des membres du parti au pouvoir, d'autres par des groupes d'opposition armés, reflètent l'incapacité de l'État à protéger ses citoyens et l'inefficacité du système judiciaire. » Le président de l'ADC-Ikibiri, une coalition de 10 partis d'opposition, a dit à IRIN que les membres des Forces nationales de libération (FNL), un ancien groupe rebelle actif pendant la guerre civile de 1993-2005 [qui est maintenant un parti politique], étaient, lorsqu'ils se faisaient arrêter, les cibles les plus fréquentes de ces assassinats. « Il n'y a pas de procès. On retrouve le corps dans une rivière ou dans le bush, ou il disparaît on ne sait où. Ils nous disent : "nous avons libéré, nous ne savons pas où il est", a dit M. Ngendakumana. « Nous devons commencer à punir ceux qui commettent les crimes dont nous sommes témoins. Quand arrivera-t-il sinon ? Tout le monde pourra faire comme ce que veut. Un homme aura une dispute avec sa femme pour des brouilles, et le plus fort tuera l'autre. Il n'y a pas d'enquête, pas de procès. Pouvez-vous comprendre ce genre de société ? », a-t-il dit. Rejeter la faute sur les bandits et les rebelles Interrogé au sujet des exécutés extrajudiciaires, le porte-parole de la police Elie Bizindavyi a invité les journalistes à consulter le rapport de la commission et nier l'existence d'un problème institutionnel au sein de la force policière. « Nous aimerions que les défenseurs des droits de l'homme ou les autres nous donnent le nom d'un individu à l'importance et pour l'importance quel crime au lieu d'accuser l'ensemble des policiers », a-t-il dit. « Si quelqu'un commet un crime prévisible, il devra répondre de ses actes comme tout autre citoyen. Nous avons quelques agents devant les tribunaux, et cela montre qu'un membre de la force policière qui est coupable n'est pas protégé, qu'il est au-dessus de la loi », a-t-il dit. Au moment de dévoiler les résultats des travaux de la commission, en août, le procureur général Valentin Bagorikunda a indiqué que huit personnes, incluant deux policiers, avaient été détenues en lien avec des cas de meurtre ou de torture. Le gouvernement insiste sur le fait que les meurtres rapportés par les défenseurs des droits de l'homme et les Nations Unies, loin d'être des assassinats ciblés de partisans de l'opposition, sont l'acte de banditisme, de disputes foncières ou de règlements de comptes entre des civils. Dans certains cas, les autorités attribuent les meurtres aux changements de tir entre les forces de sécurité et les jeunes armées qui, selon elles, ont été envoyées au Burundi par le leader des FNL Agathon Rwasa. Selon les rumeurs, celui-ci aurait commencé depuis un certain temps à remobiliser ses troupes en République démocratique du Congo (RDC) voisine. « Si la personne armée et qu'elle commence à tirer, comment voulez-vous l'amener au poste de police ? », a dit Pascal Nyabenda, président du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), parti au pouvoir. « Ce que je déplore, c'est qu'on ne blâme pas les gens qui ont envoyé ces jeunes au Burundi pour perturber la sécurité. Ce sont la police et l'armée que l'on accuse de tous les maux, comme si ces gens qui entrent sur le territoire avec des armes agissaient correctement. Eh bien non, ils n'agissent pas correctement », a-t-il dit à IRIN. « Climat de contrôle et de peur » La mi-septembre, l'ambassadeur de l'Union européenne au Burundi Stéphane de Loeckhe a confirmé les conclusions de la commission d'enquête, ajoutant que ce qui importe, ce sont les cas documentés par le bureau des Nations Unies au Burundi. Il a dit qu'il avait demandé aux autorités burundaises « qu'on [lui] dise exactement combien d'enquêtes ont été menées, combien ont abouti et à quoi ». Pacifique Nininahazwe, président du Forum pour le renforcement de la société civile à un groupe de 146 organisations a également rejeté l'explication officielle de l'État concernant les assassinats ciblés. « Comment expliquez-vous que ces personnes soient toutes tuées de la même façon ? Elles se font d'abord arrêter chez elles par des hommes en uniforme, elles sont ensuite amenées dans des pick-up de la police et on retrouve finalement leur corps dans les montagnes ou dans une rivière », a-t-il dit à IRIN. « Le modus operandi est le même partout dans le pays. La cible est la même : les membres des FNL. Comment peuvent-ils tirer alors qu'on les a arrêtés ? [Parfois.] la tête est lancée dans les latrines et le corps est abandonné sur un »

montagne, et la famille ne peut pas les enterrer ensemble parce que la tête est déjà enfouie et qu'ils [la police] refusent de l'exhumer. « [Les victimes sont] enterrées rapidement, sans être identifiées. Il n'y a pas d'enquête, il n'y a pas de justice », a-t-il dit. Les exécutions créent un climat de contrôle et de peur. Elles envoient le message suivant : "Voilà comment vous finirez si vous vous dressez contre nous". Comment une démocratie peut-elle fonctionner lorsqu'on peut tuer quelqu'un pour ses idées ? » [FIN] [Cet article vous est parvenu via IRIN, un département d'informations humanitaires des Nations Unies, mais ne reflète pas nécessairement les vues des Nations Unies ou de ses agences]